

Conseil Municipal

SEANCE DU 30 MARS 2012

L'an DEUX MIL DOUZE, le TRENTE MARS à 19 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie sous la présidence de M. René REGNAULT, Maire, Sénateur Honoraire, Chevalier de la Légion d'Honneur.

PRESENTS : MM. René REGNAULT, Loïc CAMPION, Hubert VERDIER, Daniel DURE, Mmes Madeleine BEDU, Liliane BRIAND, Geneviève BRIOT, Stéphanie COUDRAY, Valérie IMBERT, Andrée JOSSELIN, MM. Paul BERVAS et Thierry RECTON.

ABSENTS EXCUSES : Mme Patricia RAULT ayant donné procuration à M. René REGNAULT et M. Jean Yves LE DANTEC ayant donné procuration à Mme Andrée JOSSELIN

SECRETAIRE : M. Thierry RECTON

Convocation du 21 mars 2012

TAUX D'IMPOSITION 2012

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix, décide de reconduire les taux d'imposition 2012 et vote les taux ci-dessous :

- Taxe d'habitation 19.43 %
- Taxe foncière (bâti) 19.53 %
- Taxe foncière (non bâti) 83.27 %.

BUDGETS 2012

COMMUNE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix, adopte le budget 2012 présenté par Monsieur le Maire, lequel s'équilibre en recettes et en dépenses ainsi qu'il suit :

- Section de fonctionnement 1 160 530.70 €
- Section d'investissement 510 542.45 €

POLE DE TOURISME DE BEAUSEJOUR

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix, adopte le budget annexe 2012 du pôle de tourisme de Beauséjour présenté par Monsieur le Maire, lequel s'équilibre en recettes et en dépenses ainsi qu'il suit :

- Section d'exploitation 273 457.20 €
- Section d'investissement 260 140.95 €

LOTISSEMENT DU PRAIS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix, adopte le budget annexe 2012 du lotissement du Prais (extension du Bourg) présenté par Monsieur le Maire, lequel s'équilibre en recettes et en dépenses ainsi qu'il suit :

- Section de fonctionnement 97 017.78 €
- Section d'investissement 0

ACQUISITIONS ET TRAVAUX 2012

Le Conseil Municipal, suite au vote du budget, donne pouvoir au Maire pour effectuer les acquisitions, engager les travaux et régler les dépenses correspondantes :

Budget commune

Objet	Montant approximatif TTC
Achat tondeuse	20 600 €
Achat véhicule d'occasion pour services techniques	5 000 €
Etanchéité toiture entrée centre culturel et sportif	4 000 €
Aménagement sentier littoral	15 000 €

Budget pôle de tourisme

Objet	Montant approximatif HT
Achat matériels et mobilier	2 000 €
Aménagement emplacements pour mobil-homes	22 000 €

APPROBATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Le Conseil Municipal

CONSIDERANT les conclusions de commissaire enquêteur,
que les résultats de l'enquête publique n'entraînent que quelques modifications mineures du projet de révision du PLU ne remettant pas en cause l'économie générale du plan,
les avis favorables des services consultés et les observations formulées dans le cadre de ces services entraînant également des modifications mineures,

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

Après avoir pris connaissance du compte rendu de la réunion de la commission communale avec les Personnes Publiques Associées et des propositions de cette commission,

Après en avoir délibéré,

- ✚ Décide, à l'unanimité, d'apporter les modifications mineures proposées par la commission au projet de révision,
- ✚ **Approuve, à l'unanimité, la révision du plan local d'urbanisme conformément au dossier joint,**
- ✚ dit que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous Préfet de DINAN, fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans le journal Ouest France (Edition 22),
- ✚ dit que le dossier approuvé du Plan Local d'Urbanisme révisé est tenu à la disposition du Public à la Mairie de SAINT SAMSON SUR RANCE aux jours et heures habituels d'ouverture ainsi qu'à la Sous Préfecture de DINAN,
- ✚ dit que la présente délibération sera exécutoire à compter de sa transmission et réception en Sous Préfecture et à compter de l'accomplissement des mesures de publicité précitées.

SUBVENTIONS HORS COMMUNE 2012

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré et à l'unanimité, vote les subventions ci-dessous aux associations hors commune (à condition qu'elles aient déposé une demande et fourni des pièces comptables) au titre de l'année 2012 :

CANAUX DE BRETAGNE	200 €
DIN'HANDISPORT	16.70 €
CHAMBRE DES METIERS PLOUFRAGAN	149.10 €
SECOURS POPULAIRE	16.70 € (si demande)
CROIX D'OR ALCOOL ASSISTANCE	26.00 €
EAUX ET RIVIERES DE BRETAGNE	33.40 €
STEREDENN – F.J.T.	16.70 €
MISSION LOCALE PAYS DINAN	2 016.30 €
PROMETHEE	16.70 € (si budget)
RESTOS DU COEUR	124.80 €
SECOURISTES ACTIFS DINAN	20.20 €
S.N.S.M.	16.70 € (si demande)
VIE ESPOIR (SUICIDE)	16.70 €
COMICE AGRICOLE	465.30 €
A.D.A.P.E.I.	16.70 €
C.A.U.E. 22	155.10 €
Donneurs de sang	16.70 €
LA BEAUMANOIR	100.00 €
LA DINANNAISE	150.00 €
FONDS D'AIDE AUX JEUNES 18-25 ans	542.85 €
ADOT 22 (DON D'ORGANES)	20.80 € (si budget)
VISITE MALADES ETS HOSPITALIERS	16.70 €
U.N.A.F.A.M.	16.70 € (si budget)
LEUCEMIE ESPOIR	16.70 €
C.E.P.S. DINAN TRIATHLON	50.00 €
FEDERATION MALADES HANDICAPES	16.70 €
LIGUE CONTRE LE CANCER	37.10 €
INFIRMES MOTEURS CEREBRAUX	16.70 €
LIGUE DROITS DE L'HOMME DINAN	16.70 € (si budget)
MUSEE DU RAIL DINANNAIS	16.70 €
HORIZON EMPLOI	16.70 €
QUATRE VAULX LES MOUETTES	42.60 €
A.A.P.P.M.A. (pêche)	16.70 €
KIWANIS	100.00 €
LYCEE SAVIO DINAN	63.90 €
Ass. PARALYSES DE France	16.70 €
ASS. NATIONALE ELUS LITTORAL	115.00 €
INSTITUT PAUL CEZANNE – FOUGERES	21.30 €
R.A.S.E.D. DINAN	Base 2 € par 80 élèves = 160 €
FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT (géré par la C.A.F.)	450.00 €
ACCUEIL FAMILLES DETENUS MAISON ARRET (A.F.D.M.A.)	50.00 €
SECOURS CATHOLIQUE	16.70 € (si budget)
CROIX ROUGE	31.70 €
BANQUE ALIMENTAIRE	50.00 €
VIE LIBRE	16.70 €
PREVENTION ROUTIERE	16.70 € (si budget)
A.P.A.J.H.	16.70 €
M.F.R ST MEEN LE GRAND	21.30 €
CONFEDERATION NATIONALE LOGEMENT	16.70 € (si demande)
PROTECTION CIVILE	16.70 €
VAINCRE LA MUCOVISCIDOSE (virade de l'espoir TADEN)	16.70 € (si demande)
LE SEMAPHORE – DINARD	21.30 € (si demande)
ASS. FRANCAISE MYOPATHIES 22	16.70 €
DEPORTES	16.70 € (si demande)
A.D.I.L.	16.70 €
Ass. France ALZHEIMER 22	37.10 €